

Chargeant Madame Christine OUINSAVI
Ministre du Commerce, de l'intérim de
Madame **Mamata BAKO DJAUGA**,
Ministre de l'Artisanat et du Tourisme, pour
compter du **dimanche 19 au jeudi 23 avril
2009**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement.

Vu le décret 2009-131 du 19 avril 2009 chargeant Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 avril 2009.

DECRETE

Article 1^{er} : Madame Christine OUINSAVI, Ministre du Commerce est chargée de l'intérim de Madame Mamata BAKO DJAUGA, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du **dimanche 19 au jeudi 23 avril 2009**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 20 avril 2009

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement Absent,
Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale



Issifou KOGUI N'DOURO